

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 26 février 2025 à 19 heures 00 minutes
Salle du conseil

Quorum : 5

Présents :

M. CASTELLANO Christophe, M. GUERIN Franck, M. LAFOUGE Dominique, Mme PELIZZONI Danielle, Mme PICARD Monique, M. STEYER Sébastien, Mme TIXIER Catherine

Procuration(s) :

Absent(s) :

M. MONNOT Christophe

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. STEYER Sébastien

Président de séance : Mme PELIZZONI Danielle

01 - Approbation du conseil municipal du 09 décembre 2024

Mme le Maire expose aux conseillers municipaux le procès verbal de la séance de conseil municipal du 09 décembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal du 09/12/2024 est approuvé.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

02 - Convention au Bout du Monde

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal que Mr CHAMBIN Cyril de la société "Les déstriersdu Bout du Monde" domiciliée à Cormot Vauchignon demande que la convention qui a été faite en 2024 pour l'occupation des parcelles du bout du monde soit renouvelée pour une durée de 3 ans.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir à délibérer, les conseillers acceptent que la convention soit renouvelée pour une durée de 3 ans (de 2025 à décembre 2027) pour l'utilisation des parcelles cadastrées 658 A66 et 658 A65 situées à Cormot Vauchignon afin de pouvoir mettre poneys et chevaux. Il aura à charge d'entretenir les terrains.

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 6, Contre : 1, Abstention : 0)

03 - Parcelle ZN150

Mme Le Maire rappelle aux conseillers qu'une bache de réserve d'eau au lieu-dit « les Menault », sur la parcelle cadastrée ZN150, d'une contenance de 3a et 7ca a été apposée pour la Mairie de Nolay dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie.

VU le Document Modificatif du Parcellaire Cadastral n°425X en date du 25/11/2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de vendre à la commune de Nolay de la parcelle cadastrée section ZN n°150, d'une contenance de 3a et 7ca, au prix principal de 200€. Cette parcelle est issue de la division de la parcelle précédemment cadastrée section ZN n°104, d'une contenance de 2Ha 52a 50ca, la parcelle cadastrée section ZN n°149, d'une contenance de 2Ha 49a et 43ca restant appartenir à la commune de Change.

- **PRECISE** que les frais de division inhérents à la parcelle initialement cadastrée section ZN, numéro 104 sont pris en charge par la commune de Nolay, ainsi que les frais d'actes et dépenses accessoires inhérentes à l'acquisition de la parcelle ZN150,

- **CHARGE** Madame le Maire de signer l'acte à intervenir, qui sera reçu par Maître CHEVILLON, Notaire associé à NOLAY, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

04 - Parcelle E376

Mme le Maire invite Sébastien STEYER à sortir de la salle, ce qui est fait. Elle expose aux conseillers les précédentes discussions concernant la parcelle E376. Un courrier avait été fait suite à la délibération du mois de décembre 2024 à Jérémie GOUX, lequel n'a pas donné réponse. Sébastien STEYER se porte acquéreur pour un montant de 3000€ par un mail en date du 17.12.2024 « En cas d'acceptation de la proposition, je m'engage à entretenir la végétation côté chemin des Jaquerelles de manière à laisser 3m praticables dans ledit chemin. Je m'engage par ailleurs à remonter le mur le long du chemin des Jaquerelles dans les 5 ans. »

Après en avoir délibéré les conseillers acceptent la proposition de Sébastien STEYER dans les conditions évoquées dans son mail du 17.12.2024 et lui rappelle que les charges et frais intinérant à la vente seront à sa charge, ils chargent Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente.

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 6, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. CASTELLANO Christophe, M. GUERIN Franck, M. LAFOUGE Dominique, Mme PELIZZONI Danielle, Mme PICARD Monique, Mme TIXIER Catherine

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : M. STEYER Sébastien

05 - Parcelle C589

Mme le Maire expose aux conseillers municipaux avoir reçu une lettre de Jean Luc DEMANGEOT informant qu'il cesse d'exploiter la parcelle C589 au 31.12.2024. Elle rappelle que la parcelle C589 appartient à la commune de Change. Elle expose également que Mr Antonin Battault se propose d'acheter la parcelle pour 50000€ l'hectare, la parcelle est d'une contenance de 19,22 ares.

Après en avoir délibéré, les conseillers optent pour une remise en location de la parcelle plutôt qu'une vente. Ils souhaitent que la parcelle soit proposée en priorité aux exploitants du village. Franck GUERIN se charge de les contacter.

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

06 - Privatisation d'une place de stationnement

Mme le Maire dit aux conseillers avec reçu un mail de Mr Jérémie CARDOT en date du 01 février 2025 qui demande qu'une place de parking lui soit privatisée en raison d'une problème de stationnement récurrent.

Après en avoir discuter et délibérer, les conseillers rejettent la demande de Mr CARDOT et lui propose de se garer sur les parkings à disposition.

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Rejetée

07 - Subvention aux associations

Sous présentation de Mme le Maire, il est exposé les demandes suivantes :

- Association DCA de Change : demande le renouvellement de la salle le mercredi soir, si il y a un deuxième cours de yoga voir pour mutualiser la salle sur la même journée (chauffage qu'une seule journée), pas de demande de subvention

Accepté à l'unanimité.

- Association au fil de la Cozanne de Nolay : Mme le Maire expose le courrier reçu ainsi que le dossier de présentation et financier.

Les conseillers après en avoir délibéré décident de ne pas accorder de subvention pour manque de moyens et invite l'association à demander une subvention auprès de la mairie de Nolay.

Rejet de la demande à l'unanimité

- Association de loisirs de Change : Mme le Maire expose avoir reçu par mail le bilan financier du repas des aînés de l'année 2024 mais pas le bilan financier complet de l'année 2024. Mme Monique PICARD prend la parole pour exposer les faits sur le repas des aînés. Mme le Maire rappelle notamment que les livres et bureaux appartenant à la commune ont été vendus par l'association de loisirs, et que celle ci n'a pas reversée l'argent à la commune, ni même donné le montant de cette vente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident que la demande de subvention est reportée au prochain conseil municipal. La subvention sera accordée sous réserve que le repas des aînés soit fait par l'association de loisirs de Change et que le bilan financier de l'année 2024 soit fourni.

Reporté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré,

08 - Subvention douches au gîte - fonds de concours Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.
Mme le Maire rappelle aux conseillers qu'un fond de concours reste disponible à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, l'enveloppe s'élève à 2704.50€ HT. Il peut être utilisé pour les travaux de douches au gîte communal de Change. Elle rappelle qu'une douche coûte 1494.17€ HT, seulement 50% du montant de la dépense peut être financé soit 747,08€ par douche. Le conseil municipal décide que 2 douches seront installées au gîte et demande donc 1494.16€ HT à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud issus de ce fond de concours.

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

09 - Gîte 2025

Mme le Maire expose aux conseillers que le gîte connaît une baisse considérable des réservations. Le retour des prospects est bien souvent que le gîte est trop cher, ou bien ils pensent que le prix du ménage et des draps sont inclus dans la nuitée.

Les conseillers proposent :

- proposition de faire l'état des lieux de sortie le dimanche à 16h
- proposition de la location à la demande (même au milieu de la semaine)
- si demande à 8 on adapte la règle pour la location à 8 personnes
- besoin d'assouplir les règles

Les conseillers votent pour :

- que les chargés de location soient libres d'établir les prix, 1 contre, à la majorité
- que si une demande à 8 est faite, il soit adapté la location pour 8 personnes, à l'unanimité
- la suppression des 50€ de charges pour une libération après 10h00, 1 contre, à la majorité

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 6, Contre : 0, Abstention : 1)

Modifié lors du conseil du 24 mars 2025, par la délibération 03/2025-02 :

Après en avoir discuter et délibérer les conseillers se mettent d'accord pour la phrase suivante :
- "les départs pourront se faire au plus tard à 16h00 sans qu'un dépassement de 50€ soit facturé."

Les autres points de la délibération 02/2025-09 ne sont pas modifiés.

10 - Fondation du patrimoine adhésion

Mme le Maire expose aux conseillers qu'il est possible d'adhérer à la fondation du patrimoine afin d'obtenir dans le futur des subventions supplémentaires.

VOTE : Adoptée à la majorité (1 abstention)

Informations :

Inauguration des travaux de l'église – 17 mai

-10h

Appel à candidature pour l'isolation du grenier de maison locative communale

- aides à la pose cet été : Christophe Castellano + Sébastien Steyer + Dominique Lafouge

Remplacement d'Emilie

- candidature retenue d'une personne qui a de l'expérience dans le domaine (début avril au 19mai / mi septembre)

Questions diverses

- vote du budget pour fin mars
- demande de participation au fond de solidarité logement
- association toujours femme demande des fonds

Le Secrétaire de séance,

Fait à
Le Maire,

